

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE SENONCHOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 MARS 2014
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. XAVIER NICOLAS

L'an deux mil quatorze, le 5 mars, à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de La Framboisière, sous la présidence de Xavier NICOLAS, Maire de Senonches, Vice-président du Conseil Général.

La convocation a été établie et affichée le 26 février 2014.

Le nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance était de 26.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance et conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner, comme secrétaire de séance, Mme Sonia LELAN.

APPEL NOMINAL

Etaient présents :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Digny	Mme Christelle LORIN Mme Estelle PAILLUSSON Mme Régine BONNET Mme Joëlle LERABLE	
La Framboisière	M. Patrick LAFAVE M. Guy LAILLET M. André ALBERT	
Jaudrais	Mme Josette MUSY M. Gérard LAFON M. Philippe MILLON	
Louvilliers-lès-Perche	Mme Marie-Christine LOYER M. Jean SEBIRE Mme Véronique LEGARET	Mme Liliane GAILLARD
Le Mesnil Thomas	Mme Nicole LAHOUATI M. Laurent BOURGEOIS M. Claude RAMEAU	
La Saucelle	M. Jacques BASTON Mme Sonia LELAN M. Jean-Claude GUILLY	M. Alain BEURE
Senonches	M. Xavier NICOLAS Mme Odile LE GAL-CHAMORIN Mme Laurence LAGANE M. Jacques DESMONTS M. Michel DESHAYES M. Serge CHIRASCOSKI Mme Janine DUTTON	

Monsieur le Président demande à l'Assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'aide à une petite entreprise dans le cadre du dispositif « Perche ambition ».

Accord est donné à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JANVIER 2014

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil communautaire le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Présentation des comptes administratifs par Monsieur le Président, Xavier NICOLAS.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues,

A l'issue de notre neuvième année d'activité, il me revient de présenter les comptes administratifs de notre Communauté de communes du Perche Senonchois, traduisant les résultats financiers en dépenses et en recettes de l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013- BUDGET GENERAL

A. Section de fonctionnement

– **Les dépenses de fonctionnement : 2 166 549.07 €**

○ Charges à caractère général :	275 745.41 €
○ Charges de personnel et frais assimilés :	257 596.00 €
○ Atténuations de produits :	653 583.56 €
○ Autre charges de gestion courante :	823 112.70 €
○ Charges financières :	97 409.80 €
○ Charges exceptionnelles :	13 000.00 €
○ Opération d'ordre de transfert :	46 101.60 €

– **Les recettes de fonctionnement : 2 953 280.74 €**

○ Atténuations de charges :	1 996.51 €
○ Produits de services, du domaine, des ventes :	40 612.11 €
○ Impôts, taxes :	1 654 507.18 €
○ Dotations, subventions et participations :	689 874.22 €
○ Autres produits de gestion courante :	116 511.81 €
○ Produits exceptionnels :	9.82 €
○ Excédent de fonctionnement reporté de 2012 :	449 769.09 €

<u>Fonctionnement</u>	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Total
Dépenses	2 120 447.47 €	46 101 .60 €		2 166 549.07 €
Recettes	2 503 511.65 €		449 769.09 €	2 953 280.74 €

– Résultat de fonctionnement à affecter : 786 731.67 €

B. Section d'investissement

– **Les dépenses d'investissement : 2 866 523.17 €**

○ Immobilisations incorporelles :	7 1728.36 €
○ Immobilisations corporelles :	100 222.07 €
○ Immobilisations en cours :	1 355 581.70 €
○ Emprunts et dettes assimilées :	1 338 991.04 €

Les dépenses d'investissement réparties par opérations :

✓ Document urbanisme :	3 049.80 €
✓ Espace jeunes :	1 057.95 €
✓ Extension gymnase – ALSH DOJO :	1 574 404.94 €
✓ Piscine :	18 366.51 €
✓ Cinéma :	4 244.61 €
✓ Hébergement de plein air :	36 961.42 €
✓ Services généraux :	5 456.15 €
✓ Médiathèque :	258.34 €
✓ Ecole de musique :	2 214.13 €

✓ Terrains de foot :	14 633.07 €
✓ Maison de santé :	1 179 029.66 €
✓ Terrain de pétanque (éclairage):	15 802.93 €
✓ Tennis :	8 862.46 €
✓ Autres :	2 181.20 €

– **Les recettes d'investissement : 2 049 340.19 €**

○ Subventions d'investissement :	995 531.92 €
○ Emprunts et dettes assimilées :	149 850.00 €
○ Dotations, fonds divers et réserves :	308 245.97 €
○ Dépôts et cautionnements reçus :	3 804.97 €
○ Opérations d'ordre entre sections (amortissements) :	46 101.60 €
○ Solde d'exécution positif reporté de 2012 :	545 805.73 €

<u>Investissement</u>	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Restes à réaliser	Total
Dépenses	2 866 523.17 €				2 866 523.17 €
Recettes	1 457 432.86 €	46 101.60 €	545 805.73 €	226 500.00 €	2 275 840.19 €

C. Sections de fonctionnement et investissement cumulées

Fonctionnement et Investissements	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Restes à réaliser	Total	Résultat cumulé
Dépenses	4 986 970.64 €	46 101.60 €			5 033 072.24 €	196 048.69 €
Recettes	3 960 944.51 €	46 101.60 €	995 574.82 €	226 500.00 €	5 229 120.93 €	

Encours de la dette – Budget général

Au 31 décembre 2013, le capital restant dû s'élève à 1 581 160.59 €.

Il est néanmoins important de distinguer :

- les dettes correspondant aux investissements dans les équipements publics réalisés : 459 631.35 €
 - 360 994.39 € au titre de l'ALSH DOJO
 - 98 636.96 € au titre des travaux de gymnase (tranche1)
- les dettes correspondant à des investissements productifs de revenus : 1 121 529.24 €
 - 581 260.59 € au titre de la Maison de santé pluridisciplinaire
 - 540 268.65 € au titre de l'Hébergement de plein air Huttopia

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement, soit **786 731.67 €** de la manière suivante :

- en report en fonctionnement au compte R 002 : 196 048.69 €
- en réserves en investissement au compte R1068 : 590 682.98 €

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Madame le receveur intercommunal.

Monsieur le Président se retire. Monsieur Patrick LAFAVE, Vice-président, soumet aux membres du Conseil communautaire l'approbation du compte administratif 2013 du budget général.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET ANNEXE DES SITES ECONOMIQUES

Le développement de l'activité économique sur notre territoire était toujours au cœur de nos préoccupations.

A – Section de fonctionnement :

- **Les dépenses de fonctionnement : 65 963.21 € :**
 - Charges à caractère général : 28 709.51 €
 - Charges financières : 5 753.70 €
 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 31 500.00 €

- **Les recettes de fonctionnement 140 920.87 € :**
 - Dotations, subventions et participations : 13 000.00 €
 - Autres produits de gestion courante : 60 886.87 €
 - Produits exceptionnels : 34 100.00 €
 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 8 400.00 €
 - Excédent de fonctionnement reporté de 2012 : 24 534.00 €

Fonctionnement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Total
Dépenses	34 463.21 €	31 500.00 €		65 963.21 €
Recettes	107 986.87 €	8 400.00 €	24 534.00 €	140 920.87 €

- Résultat de fonctionnement à affecter : 74 957.66 €

B – Section d'investissement

- **Les dépenses d'investissement : 213 262.97 €**
 - Immobilisations incorporelles : 2 000.00 €
 - Immobilisations corporelles : 185 266.26 €
 - Emprunts et dettes assimilées : 17 596.71 €
 - Opération d'ordre entre sections : 8 400.00 €

- **Les recettes d'investissements : 62 453.18 €**
 - Opérations d'ordre entre sections : 31 500.00 €
 - Solde exécution positif reporté de 2012 : 30 953.18 €

Investissement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Total
Dépenses	204 862.97 €	8 400.00 €		213 262.97 €
Recettes		31 500.00 €	30 953.18 €	62 453.18 €

Il est précisé que le montant de des dépenses d'investissement est du aux acquisitions d'un terrain ZA des Mourgloires pour 140 266.26 € et d'un local au Fossé Rouge pour 45 000.00 €. Ces investissements destinés à la vente, seront source de recettes sur le budget 2014.

Encours de la dette – Budget des sites économiques:

- Au 31 décembre 2013, le capital restant dû s'élève à 146 441.79 €
- 6 441.79 € au titre de l'acquisition du site à la Ville-aux-Nonains
 - 140 000.00 € au titre de l'aménagement du site ZA Mourgloires

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement, soit **74 957.66 €** de la manière suivante :

- en réserves en investissement au compte R1068 : 74 957.66 €

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Madame le receveur intercommunal,

Monsieur le Président se retire. Monsieur Patrick LAFAVE, Vice-président, soumet aux membres du Conseil communautaire l'approbation du compte administratif 2013 du budget annexe des sites économiques.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE SPANC - COMPTES ADMINISTRATIFS 2013
--

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé en décembre 2005, conformément aux obligations législatives et réglementaires. Il est compétent pour réaliser les opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes, dont le diagnostic initial.

- **Les dépenses de fonctionnement : 113 740.58 €**
 - o Charges à caractère général : 31 725.95 €
 - o Charges exceptionnelles : 82 014.63 €

- **Les recettes de fonctionnement : 142 044.48 €**
 - o Ventes de produits fabriqués, prestations de services : 29 844.93 €
 - o Produits exceptionnels : 11 088.00 €
 - o Excédent exploitation reporté : 101 111.55 €

Fonctionnement	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Report antérieur	Total	Résultat
Dépenses	113 740.58 €			113 740.58 €	
Recettes	40 932.93 €		101 111.55 €	142 044.48 €	28 303.90 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 28 303.90 €, de la manière suivante :

- en report en fonctionnement au compte R 002 : 28 303.90 €

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Madame le receveur intercommunal.

Adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION- DRESSES PAR MME ANNIE STEPHO, RECEVEUR
INTERCOMMUNAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice,

Le Conseil communautaire :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2013 par le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, est en parfaite concordance avec les comptes administratifs.

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014 :

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil communautaire les demandes de subvention formulées par les associations sportives et sections de l'Union Sportive du Perche Senonchois (USPS).

La Commission jeunesse et sports a examiné l'ensemble de ces demandes lors de sa réunion du 18 février dernier.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'accorder les montants de subvention ci-dessous :

Sections	Subventions 2014 accordées
Badminton	3 000 €
Handball	3 000 €
Tennis	600 €
Tennis de table	800 €
Tir à l'arc	2 200 €
Yoga	200 €
Cyclotourisme	700 €
Danse	1 000 €
Football	8 000 €
Gymnastique	500 €
Judo	4 250 €
Pétanque	1 400 €
Sabots	600 €
Total	26 250 €

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2014 – CINEMA, OFFICE DE TOURISME :

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'accorder les subventions suivantes :

	Subventions 2014 accordées
Office de Tourisme	17 000 €
Cinéma	17 000 €
TOTAL	34 000 €

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Monsieur le Président soumet à l'assemblée pour avis, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 qui fixe le contenu de ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

SPANC : PROGRAMME DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : 2^{EME} TRANCHE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement propose d'établir un nouveau programme de réhabilitation des installations d'assainissement individuel polluantes.

Conformément au précédent programme, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, des travaux pourront être réalisés avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil général d'Eure-et-Loir, diminuant ainsi l'autofinancement des usagers.

En 2014, il est proposé de réhabiliter 40 installations maximum sur la base d'un coût estimatif moyen de 9 000 € TTC par installation.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'approuver la réalisation de ces travaux ;
- de solliciter à ce titre le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil général d'Eure-et-Loir au taux le plus élevé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ce programme,

Adopté à l'unanimité.

SPANC : ENTRETIEN PERIODIQUE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Président précise que le Service Public d'Assainissement Non Collectif a intégré les compétences d'entretien périodique des installations d'assainissement non collectif. L'objectif est de proposer aux usagers un service régulier, de qualité et bon marché. Il est rappelé que la réglementation en vigueur impose une vidange des installations tous les quatre ans.

Le service proposé par la Communauté de Communes serait facultatif sur demande expresse des usagers. Une redevance spécifique et forfaitaire serait facturée à l'issue de l'opération de vidange.

La Communauté de Communes doit donc sélectionner un prestataire dans le respect des dispositions prévues au code des marchés publics.

Notre Etablissement Public de Coopération Intercommunal sera particulièrement attentif à la traçabilité des déchets et à valorisation des boues.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation et signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 2014

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les amortissements des immobilisations sont obligatoires pour les groupements de communes dont la population est supérieure à 3500 habitants.

Aussi pour l'élaboration du budget primitif 2014, il y a lieu de définir pour chaque immobilisation de 2013 la durée d'amortissement du bien.

Mme Christelle LORIN, Vice-présidente en charge des finances présente aux membres du Conseil les propositions de durée d'amortissement pour les immobilisations de l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Comme pour l'année 2013, la Communauté de Communes du Perche Senonchois percevra en 2014 un « panier » de ressources fiscales :

- la contribution économique territoriale (CET) constituée de :
 - la cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- la part transférée de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties, auparavant perçue par la Conseil général
- la taxe additionnelle foncier non bâti
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- les allocations compensatrices

Ce produit fiscal est en partie grevé pour alimenter le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

Aussi, il est proposé de maintenir les taux suivants sans aucune augmentation de la fiscalité locale :

- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 19.74 %
- taxe d'habitation : 9.30 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 0.397 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2.18 %

Adopté à l'unanimité.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TAUX 2014

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire, à la demande du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM), de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2014 à 12.2 %.

Le produit attendu pour l'année 2014 s'élève à 560 115 €.

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET ANNEXE SITES ECONOMIQUES

Monsieur le Président propose aux membres présents de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la collectivité d'un montant de 18 000.00 € au budget annexe Sites économiques. Le montant de cette subvention d'équilibre est repris au compte 6748 en dépense de fonctionnement du budget principal et au compte 7474 en recette de fonctionnement du budget annexe Site économiques.

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ

Monsieur le Président propose aux membres présents de procéder, en raison notamment des provisions pour charges, au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la collectivité d'un montant de 14 000.00 € au budget annexe Maison de santé. Le montant de cette subvention d'équilibre est repris au compte 6748 en dépense de fonctionnement du budget principal et au compte 7474 en recette de fonctionnement du budget annexe Maison de santé.

Adopté à l'unanimité.

REFACTURATION DES EMPRUNTS DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Monsieur le Président rappelle aux membres présents la création du budget annexe Maison de santé à compter du 1^{er} janvier 2014, pour la gestion de cet équipement. Il précise que les emprunts contractés pour la réalisation de cet équipement apparaissent au budget général.

Aussi il propose aux membres présents de faire un remboursement des échéances d'emprunt par le budget annexe Maison de santé.

Les montants des emprunts réglés à l'échéance sont repris aux comptes 1641 et 66111 en dépenses du budget général et au compte 70871 en recettes de fonctionnement, correspondant au montant pris au compte 62871 en dépense de fonctionnement du budget annexe maison de santé.

Adopté à l'unanimité.

**RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DE PERSONNEL ENTRE LE BUDGET
GÉNÉRAL ET LE BUDGET ANNEXE SPANC :**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que la gestion administrative du SPANC est assurée par l'agent en charge des affaires générales de la Communauté de Communes. Aussi il y a lieu de fixer une quote-part afin de répartir les charges de fonctionnement entre le budget général et le budget annexe SPANC.

Il est proposé :

- de fixer à 30% la part des charges suivantes à refacturer au budget SPANC :
 - Frais de télécommunication;
 - Frais d'affranchissement ;
 - Frais de personnel ;
- de refacturer au budget annexe SPANC les indemnités versée au Vice-président en charge de l'environnement.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2014

La Commission des finances et les membres du bureau se sont réunis le 10 décembre dernier afin d'élaborer le budget général pour l'année 2014.

➤ **Section de fonctionnement**

– **Les dépenses de fonctionnement : 2 454 722 €**

○ Charges à caractère général :	358 333.00 €
○ Charges de personnel et frais assimilés :	292 300.00 €
○ Atténuations de produits :	653 584.00 €
○ Autres charges de gestion courante :	841 315.00 €
○ Charges financières :	79 910.00 €
○ Charges exceptionnelles :	32 000.00 €
○ Dépenses imprévues :	5 000.00 €
○ Opérations d'ordre de transfert entre sections :	56 633.00 €
○ Virement à la section d'investissement :	135 647.00 €

– **Les recettes de fonctionnement : 2 454 722.00 €**

○ Atténuation de produit :	1 999.31 €
○ Produits des services du domaine et ventes diverses :	89 617.00 €
○ Impôts et taxes :	1 590 717.00 €
○ Dotations et participations :	484 000.00 €
○ Autres produits de gestion courante :	92 140.00 €
○ Produits exceptionnels :	200.00 €
○ Résultat de fonctionnement reporté :	196 048.69 €

Nous obtenons donc l'équilibre du budget de fonctionnement pour un montant total de 2 454 722.00 €

➤ **Section d'investissement :**

– **Les dépenses d'investissement : 1 185 870.00 €**

○ Document d'urbanisme :	6 000.00 €
○ Espace jeunes :	9 000.00 €
○ Gymnase (capital emprunt) :	29 904.00 €
○ Piscine :	12 000.00 €
○ Cinéma :	12 720.00 €
○ Hébergement de plein air (capital emprunt) :	35 532.00 €
○ Salle des fêtes :	5 400.00 €
○ Affaires générales (bureaux) :	2 760.00 €
○ Médiathèque :	4 560.00 €
○ Ecole de musique :	4 740.00 €
○ Terrains de foot :	31 020.00 €
○ Maison de santé (capital emprunt) :	30 582.00 €
○ Alsh/Dojo :	19 800.00 €
○ Terrain de pétanque :	7 800.00 €
○ Gendarmerie (acquisition terrain +études) :	107 600.00 €
○ Terrains de tennis :	4 320.00 €
○ Internet : montée en débit :	4 370.00 €
○ Perche à vélo :	1 798.13 €
○ Report d'investissement :	817 182.98 €
○ Subventions investissement amortissable :	38 780.89 €

– **Les recettes d'investissement : 1 185 870.00 €**

○ Excédent de fonctionnement capitalisé en 2013 :	590 682.98 €
○ Virement de la section de fonctionnement :	135 647.00 €
○ Subventions restant à recevoir (Maison de santé et Dojo) :	226 500.00 €
○ Subventions sollicitées :	26 630.00 €
○ FCTVA :	50 996.13 €
○ Produits de cession :	60 000.00 €
○ Dotations aux amortissements :	56 633.00 €
○ Subvention investissement non amortissable :	38 780.89 €

Nous obtenons l'équilibre du budget d'investissement pour un montant de 1 185 870.00 €.

Adopté à l'unanimité.

<u>BUDGET ANNEXE DES SITES ECONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF 2014.</u>

Le budget annexe des sites économiques est assujetti à la TVA.

➤ **Section de fonctionnement**

– **Les dépenses de fonctionnement : 44 000.00€**

○ Charges à caractère général :	33 420.00 €
○ Charges de gestion courante :	5 000.00 €
○ Charges financières :	5 580.00 €

– **Les recettes de fonctionnement : 44 000.00 €**

○ Dotations subventions et participations :	18 000.00 €
○ Autres produits de gestion courante :	26 000.00 €

Nous obtenons donc l'équilibre du budget de fonctionnement pour un montant total de 44 000.00 €

➤ **Section d'investissement :**

– **Les dépenses d'investissement : 555 834.00€**

○ Site Ville aux Nonains :	6 445.00 €
○ Sites ZA Mourgloires :	124 682.00 €
○ Site Fossé Rouge :	11 550.00 €
○ Dépenses divers :	1 000.00 €
○ Dépenses imprévues :	5 000.21 €
○ Subvention investissement amortissable :	256 347.00 €
○ Report d'investissement 2013 :	150 809.79 €

– **Les recettes d'investissement : 555 834.00 €**

○ Cessions ZA Mourgloires :	178 529.34 €
○ Cession Fosse rouge :	45 000.00 €
○ Divers :	1 000.00 €
○ Subvention investissement non amortissable :	256 347.00 €
○ Excédent de fonctionnement capitalisé 2013 :	74 957.66 €

Nous obtenons donc l'équilibre du budget d'investissement pour un montant total de 555 834.00 €

Adopté à l'unanimité.

<u>BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – BUDGET PRIMITIF 2014</u>

➤ **Section de fonctionnement**

– **Les dépenses de fonctionnement : 342 303.00€**

○ Charges à caractère général :	65 841.00 €
○ Charges de gestion courante :	30 462.00 €
○ Charges exceptionnelles :	246 000.00 €

– **Les recettes de fonctionnement : 342 303.00 €**

○ Produits de service du domaine et ventes diverses :	29 999.10 €
○ Produits exceptionnels :	284 000.00 €
○ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	28 303.90 €

Le budget annexe du SPANC s'équilibre en section d'exploitation à 342 303.00 €

Adopté à l'unanimité.

<u>BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE – BUDGET PRIMITIF 2014</u>
--

➤ **Section de fonctionnement**

– **Les dépenses de fonctionnement : 87 300.00€**

○ Charges à caractère général :	80 085.00 €
○ Virement à la section d'investissement :	7 215.00 €

– **Les recettes de fonctionnement : 87 300.00 €**

○ Produits des services du domaine et ventes diverses :	87 300.00 €
---	-------------

Nous obtenons donc l'équilibre du budget de fonctionnement pour un montant total de 87 300.00 €

- **Section d'investissement :**
- **Les dépenses d'investissement : 8 163.00€**
 - Travaux divers : 4 563.00 €
 - Mobilier : 3 600.00 €

 - **Les recettes d'investissement : 8 163.00 €**
 - FCTVA : 948.00 €
 - Virement de la section fonctionnement : 7 215.00 €

Nous obtenons donc l'équilibre du budget d'investissement pour un montant total de 8 163.00 €.

Adopté à l'unanimité.

<u>PLUi : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1</u>
--

Modification simplifiée n° 1, suppression de l'emplacement réservé n° 5 sur le territoire de la commune de Senonches.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération en date du 13 décembre 2012 prescrivant la modification simplifiée n° 1 du PLUi et fixant les modalités de la consultation. Cette modification avait pour but de lever l'emplacement réservé n° 5 portant sur la parcelle cadastrée section ZL n° 10 située au lieudit « La Ramonetterie » à Senonches, propriété de la commune.

En effet, cette réserve foncière n'a plus lieu d'être en raison de l'achèvement des ouvrages publics initialement prévus : un bassin de rétention d'eaux pluviales et des jardins ouvriers.

Le dossier a été adressé à titre de notification aux personnes publiques associées le 2 décembre 2013. Aucune observation n'a été émise par les personnes publiques associées.

La mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi a eu lieu entre le 26 décembre 2013 et le 27 janvier 2014, cette mise à disposition a fait l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Senonches, d'une information sur le site internet de la commune de Senonches et d'une publication dans la rubrique « annonces légales » de l'Echo Républicain le 16 décembre 2013.

Les registres mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Senonches n'ont reçu aucune observation.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLUi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivant, L. 300-2 et R. 123-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) approuvé le 19 décembre 2008, mis à jour le 8 février 2010, ayant fait l'objet de révisions simplifiées le 14 avril 2011 et le 29 mars 2012, ainsi que d'une modification normale le 29 mars 2012 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2012 prescrivant la modification simplifiée n° 1 du PLUI et fixant les modalités d'information du public ;

Vu l'arrêté du Président n° AMS20221 du 3 décembre 2013 fixant les dates de la mise à disposition au public du dossier de la modification simplifiée n° 1;

Vu le dossier mis à disposition du public du 26 décembre 2013 au 27 janvier 2014 inclus ;

Vu l'absence de remarque dans les registres mis à disposition du public,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLUi telle qu'elle a été mise à la disposition du public ;

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Senonches durant un mois et d'une mention dans la rubrique « annonces légales » de l'Echo Républicain.

Le PLUi modifié sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Commune, en mairie de Senonches et à la préfecture, aux heures et jours habituels d'ouverture,

La présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée n° 1 du PLUi seront exécutoires dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Adopté à l'unanimité.

CESSION D'UN LOCAL – SITE DU FOSSE ROUGE

Monsieur le Président informe les membres présents d'une demande d'acquisition du local sis site industriel du Fossé Rouge, 10 Route de la Framboisière à Senonches, formulée par Monsieur et Madame BOUCHET Sébastien ou toute Société pouvant se substituer à eux, pour y installer la Société SAMELIS Protection.

Il s'agit du lot n°4 section D n°866, d'une surface d'environ 198 m².

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'avis de France Domaine :

- de fixer le prix de vente à 45 000 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes correspondants,

Adopté à l'unanimité.

DISPOSITIF « PERCHE AMBITION » : AIDE AUX PETITES ENTREPRISES

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que Madame Sabrina LEONARDO a demandé une aide financière par le biais du dispositif « Perche Ambition » pour la reprise d'une entreprise de tabac, presse et jeux à Senonches.

Le dossier de demande de subvention étudié par le Pays Perche a reçu un avis favorable.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'une aide financière au profit de Madame Sabrina LEONARDO
- de fixer le montant de cette aide à 2 861.00 €, soit 30% de la dépense d'investissement subventionnable (9 539.38€).
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h40.

* *
*